



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le sept février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Gâvres, Morbihan, se sont réunis en mairie, salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée le premier février deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Christian CARTON, Maire.

Présents : MM. CARTON Christian, PECHEUX Gérard, PENSEC Armelle, LE CORVEC Alexandre, LE FLOCH Yannick, LEMPERIERE Julien, BERNON David, LE MARTELOT Monique, LE ROI Sophie, LE GALLIOT Katia, DANIC Guy, LE NEILLON Jean-Claude, LE CLEGUEREC Gwénaëlle

Avait donné procuration : LE MASSON Pierre-Gilles à LE FLOCH Yannick, KERAUDREN Elisabeth à PECHEUX Gérard

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a élu pour secrétaire de séance Mme PENSEC Armelle

### **20240207/01 - CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES**

Considérant que pour le bon fonctionnement de l'administration communal, il est nécessaire d'instituer des commissions municipales permanentes, Monsieur le Maire propose les trois commissions suivantes. Puis, les Conseillers Municipaux sont invités à se porter candidat.

#### **1. COMMISSION FINANCES - PERSONNEL – URBANISME –**

PECHEUX Gérard  
LE GALLIOT Katia  
BERNON David  
LE MASSON Pierre-Gilles  
LEMPERIERE Julien  
LE FLOCH Yannick  
LE CORVEC Alexandre

#### **2. COMMISSION DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE**

PECHEUX Gérard  
KERAUDREN Elisabeth  
LEMPERIERE Julien  
LE ROI Sophie  
DANIC Guy  
LE MARTELOT Monique  
LE MASSON Pierre-Gilles

.../...

**COMMUNE DE GAVRES**  
**MAIRIE**  
**56680 GAVRES**  
**Tel : 02 97 82 46 55**

Envoyé en préfecture le 12/02/2024  
Reçu en préfecture le 12/02/2024  
Publié le   
ID : 056-215600628-20240212-20240207\_01-DE

### 3. COMMISSION EDUCATION JEUNESSE-SOCIAL-SPORT-CULTURE-ASSOCIATIONS

**PENSEC Armelle**  
**LE CLEGUEREC Gwénaëlle**  
**LE GALLIOT Katia**  
**LE ROI Sophie**  
**LE NEILLON Jean-Claude**  
**LE MARTELOT Monique**

Tous les Conseillers, qui se sont portés candidats, sont retenus au sein de chaque commission, à l'unanimité.  
Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le nombre de commissions et leur composition ainsi qu'indiqué ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christian CARTON



Le Maire certifie que le compte-rendu  
De cette délibération a été affiché à la  
Porte de la Mairie le : Le Maire,

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le sept février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Gâvres, Morbihan, se sont réunis en mairie, salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée le premier février deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Christian CARTON, Maire.

Présents : MM. CARTON Christian, PECHEUX Gérard, PENSEC Armelle, LE CORVEC Alexandre, LE FLOCH Yannick, LEMPERIERE Julien, BERNON David, LE MARTELOT Monique, LE ROI Sophie, LE GALLIOT Katia, DANIC Guy, LE NEILLON Jean-Claude, LE CLEGUEREC Gwénaëlle

Avait donné procuration : LE MASSON Pierre-Gilles à LE FLOCH Yannick, KERAUDREN Elisabeth à PECHEUX Gérard

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a élu pour secrétaire de séance Mme PENSEC Armelle

### 20240207/02 - DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

#### 202400207/020 -SYNDICAT MORBIHAN ENERGIES (S.D.E.M.)

Etablissement public de coopération intercommunale, le syndicat départemental d'énergies du Morbihan (SDEM) a été créé le 7 mars 2008, succédant ainsi au syndicat départemental d'électricité qui regroupe depuis 1965, les 261 communes du Morbihan.

Propriétaire des réseaux d'électricité à basse et moyenne tension, le syndicat organise, dans la continuité, le service public de la fourniture et de la distribution d'électricité.

Vu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal procède à la désignation par vote à bulletins secrets de 2 délégués appelés à siéger au sein du Syndicat Morbihan Energies :

#### Délégués titulaires :

Étaient candidats : PECHEUX Gérard - BERNON David

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Ont obtenu :	PECHEUX Gérard	15 voix
	BERNON David	15 voix

Sont élus : PECHEUX Gérard  
BERNON David

Ont signé au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christian CARTON





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le sept février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Gâvres, Morbihan, se sont réunis en mairie, salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée le premier février deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Christian CARTON, Maire.

Présents : MM. CARTON Christian, PECHEUX Gérard, PENSEC Armelle, LE CORVEC Alexandre, LE FLOCH Yannick, LEMPERIERE Julien, BERNON David, LE MARTELOT Monique, LE ROI Sophie, LE GALLIOT Katia, DANIC Guy, LE NEILLON Jean-Claude, LE CLEGUEREC Gwénaëlle

Avait donné procuration : LE MASSON Pierre-Gilles à LE FLOCH Yannick, KERAUDREN Elisabeth à PECHEUX Gérard

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a élu pour secrétaire de séance Mme PENSEC Armelle

### 20240207/02 - DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

#### 20240207/022 - A.R.I.C. (Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales) : REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'A.R.I.C. (Association Régional d'Information des Collectivités Territoriales) est une association créée par les élus pour les élus de Bretagne. L'A.R.I.C. accompagne, forme les élus dans le Morbihan, le Finistère, les Côtes d'Armor et l'Ille-et-Vilaine. Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal procède à la désignation par vote à bulletins secrets d'un représentant appelé à siéger au sein de l'A.R.I.C. (Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales).

#### Représentant titulaire :

Était candidat : CARTON Christian

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A obtenu : CARTON Christian 15 voix

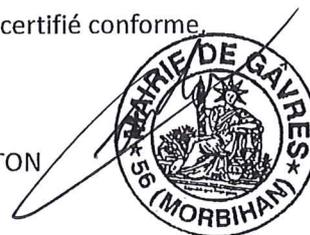
Est élu : CARTON Christian

Ont signé au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Christian CARTON

Le Maire certifie que le compte-rendu  
De cette délibération a été affiché à la  
Porte de la Mairie le : Le Maire,





COMMUNE DE GAVRES  
MAIRIE  
56680 GAVRES  
Tel : 02 97 82 46 55

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le



ID : 056-215600628-20240212-20240207\_021-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le sept février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Gâvres, Morbihan, se sont réunis en mairie, salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée le premier février deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Christian CARTON, Maire.

Présents : MM. CARTON Christian, PECHEUX Gérard, PENSEC Armelle, LE CORVEC Alexandre, LE FLOCH Yannick, LEMPERIERE Julien, BERNON David, LE MARTELOT Monique, LE ROI Sophie, LE GALLIOT Katia, DANIC Guy, LE NEILLON Jean-Claude, LE CLEGUEREC Gwénaëlle

Avait donné procuration : LE MASSON Pierre-Gilles à LE FLOCH Yannick, KERAUDREN Elisabeth à PECHEUX Gérard

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a élu pour secrétaire de séance Mme PENSEC Armelle

### 20240207/02 - DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

#### 20240207/021 - C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales) : REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le CNAS (Comité National d'Action Sociale) est une association loi 1901 créée en 1967. Il propose aux responsables territoriaux une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales d'existence des agents de la fonction publique territoriale.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal procède à la désignation par vote à bulletins secrets d'un représentant appelé à siéger au sein du C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales).

#### Représentant titulaire :

Était candidate : PENSEC Armelle

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A obtenu : PENSEC Armelle 15 voix

Est élue : PENSEC Armelle

Ont signé au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christian CARTON

Le Maire certifie que le compte-rendu  
De cette délibération a été affiché à la  
Porte de la Mairie le : Le Maire,





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Nombre de membres :

En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le sept février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Gâvres, Morbihan, se sont réunis en mairie, salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée le premier février deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Christian CARTON, Maire.

Présents : MM. CARTON Christian, PECHEUX Gérard, PENSEC Armelle, LE CORVEC Alexandre, LE FLOCH Yannick, LEMPERIERE Julien, BERNON David, LE MARTELOT Monique, LE ROI Sophie, LE GALLIOT Katia, DANIC Guy, LE NEILLON Jean-Claude, LE CLEGUEREC Gwénaëlle

Avait donné procuration : LE MASSON Pierre-Gilles à LE FLOCH Yannick, KERAUDREN Elisabeth à PECHEUX Gérard

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a élu pour secrétaire de séance Mme PENSEC Armelle

### 20240207/02 - DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

#### 20240207/023 - SECURITE ROUTIERE (nomination d'un référent) :

Le réseau des élus référents sécurité routière (ERSR) a été mis en place en 2005. Il a pour objectif de porter et d'animer la politique locale de sécurité routière, d'être l'interface entre le domaine politique et les services techniques et administratifs ainsi qu'un interlocuteur et coordinateur pour les mesures de formation, prévention, sensibilisation ou communication régulièrement prises en matière de sécurité routière.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal procède à la nomination d'un élu référent sécurité routière :

a) Est **candidat titulaire** : LE CORVEC Alexandre

Il est ensuite procédé au vote :

A obtenu : LE CORVEC Alexandre 15 voix

M. LE CORVEC Alexandre est désigné, à l'unanimité, Elu référent Sécurité Routière (E.R.S.R.) titulaire

b) Est **candidat suppléant** : LEMPERIERE Julien.

Il est ensuite procédé au vote :

A obtenu LEMPERIERE Julien 15 voix

M. LEMPERIERE Julien est désigné, à l'unanimité, Elu référent Sécurité Routière (E.R.S.R.) suppléant.

Ont signé au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christian CARTON





COMMUNE DE GAVRES  
MAIRIE  
56680 GAVRES  
Tel : 02 97 82 46 55

Envoyé en préfecture le 12/02/2024  
Reçu en préfecture le 12/02/2024  
Publié le   
ID : 056-215600628-20240212-20240207\_024-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le sept février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Gâvres, Morbihan, se sont réunis en mairie, salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée le premier février deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Christian CARTON, Maire.

Présents : MM. CARTON Christian, PECHEUX Gérard, PENSEC Armelle, LE CORVEC Alexandre, LE FLOCH Yannick, LEMPERIERE Julien, BERNON David, LE MARTELOT Monique, LE ROI Sophie, LE GALLIOT Katia, DANIC Guy, LE NEILLON Jean-Claude, LE CLEGUEREC Gwénaëlle

Avait donné procuration : LE MASSON Pierre-Gilles à LE FLOCH Yannick, KERAUDREN Elisabeth à PECHEUX Gérard

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a élu pour secrétaire de séance Mme PENSEC Armelle

### 20240207/02 - DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

#### 20240207/024 - DEFENSE (Désignation d'un correspondant)

Le correspondant défense est un élu local, proposé par le maire, désigné par le conseil municipal

Il a pour mission de sensibilisation de ses concitoyens aux questions de défense. Il est l'acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans la commune ainsi que l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département ou de la région.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal procède à la désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense :

**Est candidat** : PECHEUX Gérard

Il est ensuite procédé au vote :

A obtenu : PECHEUX Gérard 15 voix

M. PECHEUX Gérard est désigné, à l'unanimité, correspondant Défense pour la commune de Gâvres.

Ont signé au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christian CARTON



Le Maire certifie que le compte-rendu  
De cette délibération a été affiché à la  
Porte de la Mairie le : Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Nombre de membres :

En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le sept février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Gâvres, Morbihan, se sont réunis en mairie, salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée le premier février deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Christian CARTON, Maire.

Présents : MM. CARTON Christian, PECHEUX Gérard, PENSEC Armelle, LE CORVEC Alexandre, LE FLOCH Yannick, LEMPERIERE Julien, BERNON David, LE MARTELOT Monique, LE ROI Sophie, LE GALLIOT Katia, DANIC Guy, LE NEILLON Jean-Claude, LE CLEGUEREC Gwénaëlle

Avait donné procuration : LE MASSON Pierre-Gilles à LE FLOCH Yannick, KERAUDREN Elisabeth à PECHEUX Gérard

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a élu pour secrétaire de séance Mme PENSEC Armelle

### **20240207/02 - DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS**

#### **20240207/025 - CONSEIL PORTUAIRE : REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le code des ports maritimes, et notamment son article R 621-2 définit la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux.

Ainsi le conseil portuaire est composé comme suit :

- le président du conseil portuaire en l'occurrence le président du conseil général en tant que titulaire et du vice-président du conseil général tant que suppléant,
- Les représentants du concessionnaire (Lorient Agglomération) : 2 titulaires et 2 suppléants
- Les représentants du conseil municipal de Gâvres (1 titulaire, 1 suppléant)
- Les représentants des personnels concernés par la gestion du port : membres du personnel départemental (1 titulaire et 1 suppléant) et les membres du personnel du concessionnaire (1 titulaire et un suppléant),
- Les représentants des usagers du port :
  - o Au titre du commerce : usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie (sans objet), usagers désignés par le président du conseil général (1 titulaire et 1 suppléant)
  - o Au titre de la pêche : usagers désignés par le comité départemental des pêches (3 titulaires, 3 suppléants), usagers désignés par le président du conseil général (sans objet),
  - o Au titre de la plaisance : usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance (3 titulaires, 3 suppléants), usagers désignés par le président du conseil général (2 titulaires, 2 suppléants).

La durée du mandat des membres du conseil portuaire est de cinq ans.

.../...

COMMUNE DE GAVRES  
MAIRIE  
56680 GAVRES  
Tel : 02 97 82 46 55

Envoyé en préfecture le 12/02/2024  
Reçu en préfecture le 12/02/2024  
Publié le  
ID : 056-215600628-20240212-20240207\_025-DE

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, procède à la désignation par vote à bulletins secrets d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant appelés à siéger au sein du Conseil Portuaire.

**a) Délégué titulaire :**

Etait candidat : DANIC Guy  
Nombre de votants : 15  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A obtenu : DANIC Guy 15 voix

Est élu : DANIC Guy

**b) Délégué suppléant :**

Etait candidat : LE CORVEC Alexandre  
Nombre de votants : 15  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A obtenu LE CORVEC Alexandre 15 voix

Est élu : LE CORVEC Alexandre

Ont signé au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christian CARTON

Le Maire certifie que le compte-rendu  
De cette délibération a été affiché à la  
Porte de la Mairie le : Le Maire,





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le sept février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Gâvres, Morbihan, se sont réunis en mairie, salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée le premier février deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Christian CARTON, Maire.

Présents : MM. CARTON Christian, PECHEUX Gérard, PENSEC Armelle, LE CORVEC Alexandre, LE FLOCH Yannick, LEMPERIERE Julien, BERNON David, LE MARTELOT Monique, LE ROI Sophie, LE GALLIOT Katia, DANIC Guy, LE NEILLON Jean-Claude, LE CLEGUEREC Gwénaëlle

Avait donné procuration : LE MASSON Pierre-Gilles à LE FLOCH Yannick, KERAUDREN Elisabeth à PECHEUX Gérard

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a élu pour secrétaire de séance Mme PENSEC Armelle

### **20240207/02 - DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS**

#### **20240207/026 - C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le nombre des membres appelés à siéger au sein du Conseil d'administration ayant été fixé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'élire à la proportionnelle au plus fort reste, ses cinq représentants.

Le Conseil Municipal procède à la désignation par vote à bulletins secrets des représentants du Conseil Municipal au sein du conseil du centre communal d'action sociale.

Une seule liste fait acte de candidature sur laquelle se présentent :

PENSEC Armelle  
LE ROI Sophie  
LE MARTELOT Monique  
LE NEILLON Jean-Claude  
KERAUDREN Elisabeth

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages valablement exprimés : 15

La liste entière a obtenu : 15 voix

.../...

**COMMUNE DE GAVRES**  
**Mairie**  
**56680 GAVRES**  
**Tel : 02 97 82 46 55**

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

Reger  
Levraut

ID : 056-215600628-20240212-20240207\_026-DE

Sont élus, à l'unanimité,  
PENSEC Armelle  
LE ROI Sophie  
LE MARTELOT Monique  
LE NEILLON Jean-Claude  
KERAUDREN Elisabeth

Ont signé au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christian CARTON



Le Maire certifie que le compte-rendu  
De cette délibération a été affiché à la  
Porte de la Mairie le : Le Maire,

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le sept février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Gâvres, Morbihan, se sont réunis en mairie, salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée le premier février deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Christian CARTON, Maire.

Présents : MM. CARTON Christian, PECHEUX Gérard, PENSEC Armelle, LE CORVEC Alexandre, LE FLOCH Yannick, LEMPERIERE Julien, BERNON David, LE MARTELOT Monique, LE ROI Sophie, LE GALLIOT Katia, DANIC Guy, LE NEILLON Jean-Claude, LE CLEGUEREC Gwénaëlle

Avait donné procuration : LE MASSON Pierre-Gilles à LE FLOCH Yannick, KERAUDREN Elisabeth à PECHEUX Gérard

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a élu pour secrétaire de séance Mme PENSEC Armelle

### **20240207/02 - DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS**

#### **20240207/027 - C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) – NOMBRE DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que, conformément aux textes en vigueur, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le Maire, et comprend au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal, et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal.

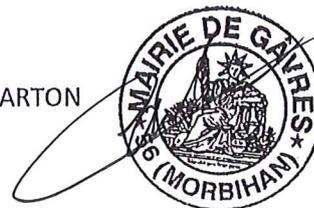
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à cinq le nombre des représentants du Conseil Municipal et à cinq les membres du conseil d'administration du C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à cinq le nombre des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Ont signé au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christian CARTON





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Nombre de membres :**

En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le sept février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Gâvres, Morbihan, se sont réunis en mairie, salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée le premier février deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Christian CARTON, Maire.

Présents : MM. CARTON Christian, PECHEUX Gérard, PENSEC Armelle, LE CORVEC Alexandre, LE FLOCH Yannick, LEMPERIERE Julien, BERNON David, LE MARTELOT Monique, LE ROI Sophie, LE GALLIOT Katia, DANIC Guy, LE NEILLON Jean-Claude, LE CLEGUEREC Gwénaëlle

Avait donné procuration : LE MASSON Pierre-Gilles à LE FLOCH Yannick, KERAUDREN Elisabeth à PECHEUX Gérard

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a élu pour secrétaire de séance Mme PENSEC Armelle

**20240207/02 - DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS**

**20240207/028 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET BUREAU D'ADJUDICATION :  
DESIGNATION DES MEMBRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément aux textes en vigueur, la commission d'appel d'offres et bureau d'adjudication est présidée par le Maire, et comprend trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le Conseil Municipal.

En conséquence, il propose au Conseil Municipal d'élire à la proportionnelle au plus fort reste les membres appelés à siéger dans cette commission pour toute la durée du mandat :

Se présentent : **TITULAIRES** –  
LE CORVEC Alexandre – PECHEUX Gérard – BERNON David  
sur une même liste ;  
Nombre de votants : 15  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15  
Bulletins blancs : 0  
Bulletins nuls : 0  
Suffrages valablement exprimés : 15

La liste a obtenu l'unanimité des suffrages : 15 voix  
sont donc élus :  
LE CORVEC Alexandre  
PECHEUX Gérard  
BERNON David

.../...

COMMUNE DE GAVRES  
MAIRIE  
56680 GAVRES  
Tel : 02 97 82 46 55

Envoyé en préfecture le 12/02/2024  
Reçu en préfecture le 12/02/2024  
Publié le   
ID : 056-215600628-20240212-20240207\_028-DE

Se présentent : **SUPPLEANTS**  
LE GALLIOT Katia – LEMPERIERE Julien – LE FLOCH Yannick  
sur une même liste

Nombre de votants : 15  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15  
Bulletins blancs : 0  
Bulletins nuls : 0  
Suffrages valablement exprimés : 15

La liste a obtenu l'unanimité des suffrages : 15 voix  
Résultats : sont élus :  
LE GALLIOT Katia  
LEMPERIERE Julien  
LE FLOCH Yannick

Ont signé au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christian CARTON



Le Maire certifie que le compte-rendu  
De cette délibération a été affiché à la  
Porte de la Mairie le : Le Maire,

COMMUNE DE GAVRES  
MAIRIE  
56680 GAVRES  
Tel : 02 97 82 46 55

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

Brevet  
Levraut

ID : 056-215600628-20240212-20240207\_029-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le sept février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Gâvres, Morbihan, se sont réunis en mairie, salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée le premier février deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Christian CARTON, Maire.

Présents : MM. CARTON Christian, PECHEUX Gérard, PENSEC Armelle, LE CORVEC Alexandre, LE FLOCH Yannick, LEMPERIERE Julien, BERNON David, LE MARTELOT Monique, LE ROI Sophie, LE GALLIOT Katia, DANIC Guy, LE NEILLON Jean-Claude, LE CLEGUEREC Gwénaëlle

Avait donné procuration : LE MASSON Pierre-Gilles à LE FLOCH Yannick, KERAUDREN Elisabeth à PECHEUX Gérard

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a élu pour secrétaire de séance Mme PENSEC Armelle

### **20240207/02 - DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS**

#### **20240207/029 – SYNDICAT POUR LE CENTRE DE SECOURS DE PLOUHINEC**

La commune est représentée par M. LE FLOCH Yannick et M. BERNON David.

Ont signé au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Christian CARTON



Le Maire certifie que le compte-rendu  
De cette délibération a été affiché à la  
Porte de la Mairie le : Le Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le sept février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Gávres, Morbihan, se sont réunis en mairie, salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée le premier février deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Christian CARTON, Maire.

Présents : MM. CARTON Christian, PECHEUX Gérard, PENSEC Armelle, LE CORVEC Alexandre, LE FLOCH Yannick, LEMPERIERE Julien, BERNON David, LE MARTELOT Monique, LE ROI Sophie, LE GALLIOT Katia, DANIC Guy, LE NEILLON Jean-Claude, LE CLEGUEREC Gwénaëlle

Avait donné procuration : LE MASSON Pierre-Gilles à LE FLOCH Yannick, KERAUDREN Elisabeth à PECHEUX Gérard

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a élu pour secrétaire de séance Mme PENSEC Armelle

### **20240207/03 – RETRAIT DES DELIBERATIONS 20240126/01 et 20240126/02**

Le 26 janvier dernier, le conseil municipal a procédé à la création d'un poste de conseiller municipal délégué puis à l'élection de Monsieur Guy DANIC.

Or, l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal* »

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité,

- décide de procéder au retrait les délibérations 20210126/01 et 20240126/02 concernant la création et l'élection d'un conseiller municipal délégué .
- donne tout pouvoir au maire, en application de l'article L 2122-18 du CGCT, de prendre un arrêté municipal accordant la délégation au conseiller municipal de son choix.

Ont signé au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christian CARTON



Le Maire certifie que le compte-rendu  
De cette délibération a été affiché à la  
Porte de la Mairie le : Le Maire,

